Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 mars 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 27 mars 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Eric Alan Caldwell

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Alan DeSousa (Mme Chantal Rouleau)	Nombre de condamnations émises aux entreprises qui ont enfreint les règlements sur l'assainissement de l'air et sur l'assainissement de l'eau de la CMM, pour l'année 2013 / Désinfection à l'ozone des eaux usées Dépôt de documents
M. David Fletcher	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Diminution du budget attribué pour l'acquisition et la préservation des espaces naturels
Mme Marie-Eve Chaume	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Investissements pour la préservation des milieux naturels
Mme Sylvie Oljemark	M. Denis Coderre	Révision de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels / Rencontre demandée avec la Coalition verte

M. Patrick Cary Barnard	M. Denis Coderre	Ville intelligente au détriment d'une ville verte / Investissements requis pour la protection et l'aménagement des milieux naturels

---

À 17 h 33

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Alan DeSousa

de prolonger de 15 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 43 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027).*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Careth Richardson	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Politique pour la mise en valeur des milieux naturels et l'acquisition d'espaces verts – engagement à agir
M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Réduction des budgets pour la protection des milieux naturels alors qu'ils devraient être augmentés pour rencontrer les objectifs du PMAD

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 43.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter Trent	M. Denis Coderre	Inquiétude des villes liées quant à la prolifération des postes créés pour la surveillance de la corruption

M. Denis Coderre remercie M. Peter Trent et les représentants des villes liées pour leur contribution et leur solidarité lors du sommet du monde municipal.

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 52.

CG14 0114

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0115

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG14 0116

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 février 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.03

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1er au 26 janvier 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 26 janvier 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 26 janvier 2014.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par madame Chantal Rouleau

-- Réponse à monsieur Bruce Walker concernant la date de mise en service du programme de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées J.-R. Marcotte.

---

6 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG14 0117

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la troisième année d'activité »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la troisième année d'activité » et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 2014-056 du conseil municipal de la Ville de Hampstead - Réforme du service de livraison du courrier à domicile, telle que proposée par Postes Canada

---

CG14 0118

Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan des cinq années (2009, 2010, 2011, 2012 et 2013) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal et le conseil en prend acte.

07.02 1141887001

07.03 - DOSSIER RETIRÉ

CG14 0119

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 et le conseil en prend acte.

07.04 1141711001

7.05 Dépôt de la résolution 03-085-14 du conseil municipal de la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue - Position de la Ville quant au plan d'action de Postes Canada

7.06 Dépôt de la résolution CA14 27 0063 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Une heure pour la Terre 2014

7.07 Dépôt de la résolution CM14 069 du conseil municipal de la Ville de Kirkland - Viaduc - Future autoroute 440

Par M. Robert Coutu

Ajout Dépôt de la résolution 201403057 du conseil de la Ville de Montréal-Est – Déclaration relative à la réforme du service de livraison du courrier à domicile proposée par Postes Canada

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0120

Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 $, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés à GSI Environnement inc. (CG11 0119) pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80 $ à 11 666 891,91 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0282;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 $, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11491, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80$ à 11 666 891,91$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1142621001

CG14 0121

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Entreprises C. R. Ménard inc. pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité - Appel d'offres public 10137 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0283;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité ;

2- d'accorder aux Entreprises C. R. Ménard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10137 ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.02 1146257001

CG14 0122

Accorder un contrat de services professionnels à Acertys inc. pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13242 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0288;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1146676001

CG14 0123

Acquérir des inventaires de produits chimiques conformément aux ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal, la Cité de Dorval ainsi que la Ville de Pointe-Claire relativement au transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation des usines de production d'eau potable situées sur leurs territoires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0296;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 231 758,33 $, taxes incluses, pour l'achat des inventaires de produits chimiques provenant de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1140431001

CG14 0124

Accorder un contrat à Surplec inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 858 402,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12983 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0312;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 858 402,78 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Surplec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 42 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 175,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12983;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.05 1146019002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0125

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 638 269,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0313;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 638 269,67 $, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 680,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12973;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.06 1146019004

CG14 0126

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12951 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0314;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 746 363,34 $, taxes incluses, pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à MVA Puissance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 678 512,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12951;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.07 1146019003

CG14 0127

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0315;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11013;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145281002

CG14 0128

Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 $, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois du contrat conclu avec Croisières Navark inc. (CG13 0122), pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville, majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 $ à 213 238,92 $, taxes incluses / Approuver le projet de prolongation de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0316;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 $, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois, du contrat conclu avec Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 $ à 213 238,92 $, taxes incluses ;

2- d'approuver à cette fin le projet de prolongation du contrat entre la Ville de Montréal et Croisières Navark inc, selon les termes et conditions y stipulés ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1145054001

CG14 0129

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques (CE12 0708)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0311;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage Canada) (CE12 0708) pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques, pour une période de douze mois, du 17 mai 2014 au 16 mai 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11844;

2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1136134003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0130

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Safety-Kleen Canada inc. pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0317;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de lubrifiants dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;

2- d'accorder à Safety-Kleen Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12269 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1145983002

CG14 0131

Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 $, taxes incluses, afin de tenir compte de diverses demandes de changement, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) aux fins du développement du système évolué de radiocommunication, majorant ainsi le montant total du contrat de 42 633 310,80 $ à 42 923 713,45 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0318;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 $ à 42 923 713,45 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1145035002

CG14 0132

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec une option de prolongation d'une année, avec Groupe Lincora inc. pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal - Appel d'offres public 13-12652 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0321;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation d'un an, pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal;

2- d'accorder à Groupe Lincora inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12652 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1135085004

CG14 0133

Attribuer quatre bourses totalisant 250 363 $ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve, suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver quatre projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0342;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'attribuer quatre bourses totalisant la somme de 250 363 $, conformément à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard	Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.	74 423 $
Comité musique Maisonneuve	Montréal côté cours.	65 000 $
Société Château Dufresne inc.	Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri.	60 000 $
S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité	Forum de développement durable, Est de Montréal.	50 940 $

2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces bourses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1146352001

CG14 0134

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0326;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 995 266,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1265-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1143334006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0135

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0328;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 8 984 619,88 $, taxes incluses, pour le contrat UX14296 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 851 619,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10136 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés en pièces jointes au dossier décisionnel;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144551002

CG14 0136

Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 $, taxes incluses, dans le cadre de la convention intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs, majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 $ à 1 214 499,06 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0332;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 $, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs;

2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héloïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 $ à 1 214 499,06 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1131029006

CG14 0137

Approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc. un espace à bureaux d'une superficie de 423,19 mètres carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1er mars 2014 au 28 février 2019, moyennant une dépense totale de 554 226,02 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0335;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., pour une période de 5 ans à compter du 1er mars 2014, un espace d'une superficie de 423,19 mètres carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 226,02 $, incluant les taxes, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1135840003

CG14 0138

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 5 ans, avec deux années optionnelles de prolongation, à ICO Technologies inc. pour l'acquisition d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgence pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12685 (1 seul soum. conforme) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0383;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel ICO Technologies inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation, pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgences pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1133980002

CG14 0139

Conclure avec Sharp Électronique du Canada ltée deux ententes-cadres d'une durée de trois ans avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour l'acquisition ou la location incluant le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs - Appel d'offres public 13-11816 (6 soum. groupe 1 / 1 soum. groupe 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0368;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions neufs (achat, location, et service d'entretien);

2- d'accorder à Sharp Électronique du Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

4- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour les services sur demande d'un contrat d'entretien pour les équipements d'impression multifonctions Sharp acquis par la Ville de Montréal seulement;

5- d'accorder au seul soumissionnaire Sharp Électronique du Canada ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1135085002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0140

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0372;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, (fournisseur exclusif), pour une période maximale d'un an, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 685,11 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 janvier 2014 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1142414001

CG14 0141

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 $, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0381;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 10 008 610,82 $ taxes incluses, pour le réaménagement de la place du Canada, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 267 232,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6548;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1143751002

CG14 0142

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632) pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0382;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632).

Adopté à l'unanimité.

20.23 1143501001

CG14 0143

Accorder un contrat à Construction S. Forget inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur des conduites d'eau secondaires, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 499 007,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10140 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0374;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 499 007,57 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest, dans le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur conduites d'eau secondaires, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Construction S. Forget inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 349 081,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10140;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.24 1143759002

CG14 0144

Approuver le projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 10, rue Sunnydale, utilisé pour la caserne de pompiers no 61 du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 150 200 $ (non taxable)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0388;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour les besoins de la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, un local d'une superficie de 1 068,61 mètres carrés de l'immeuble situé au 10, rue Sunnydale, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2014, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 115 020 $. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 150 200 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1144565002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0145

Résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. (CG11 0318) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0390;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1 - de résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176 (CG11 0318);

2 - de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 1 090 793,12$, net de ristournes.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1145249001

CG14 0146

Accorder un contrat au Groupe Hexagone, s.e.c. pour des travaux de voirie, d'une conduite d'eau principale, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 5 418 685,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 222503 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0375;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 5 418 685,64 $, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de bordures, de clôtures ornementales, d'une conduite d'eau principale, de planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation et l'aménagement d'une piste cyclable, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 834 685,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222503;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.27 1144822014

CG14 0147

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0377;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) s'engage à réaliser les travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.28 1144933001

CG14 0148

Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur de 175 000 $ pour les années 2014 et 2015 à la Fédération de soccer du Québec, dans le cadre de l'organisation des coupes du monde féminines de la FIFA /Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0394;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 175 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 75 000 $ pour l'année 2014 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014;

2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 100 000 $ pour l'année 2015 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015;

3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal n'assumera aucun déficit.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1135848002

CG14 0149

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One) pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0370;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), fournisseur unique, pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 743,33 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1131887004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0150

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 22 177 694,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0378;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 22 177 694,42 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm dans le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 534 902,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10103;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.31 1143759001

CG14 0151

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Dematthieu et Bard (CDB) inc. pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin - Dépense totale de 17 925 353,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5017-EC-117-13 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0379;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 17 925 353,29 $, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Construction Dematthieu et Bard (CDB) inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 775 603,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5017-EC-117-13;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1143334005

CG14 0152

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, la construction de conduites d'égout sanitaires, le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 14 457 641,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214707 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0380;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 14 457 641,57 $, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés, et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, De Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 960 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214707;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
Mme Colette Gauthier
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.33 1141009001

CG14 0153

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 258 043,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0222;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 2 258 043,43 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche de Centre hospitalier universitaire de Montréal (lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 043 043,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252401;

4- d''imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1134002009

CG14 0154

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt d'une superficie d'environ 7 216,62 mètres carrés, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, pour un bail de 9 ans, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 7 829 186,03 $, taxes incluses, pour le terme du bail / Ajuster la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0397;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD, pour une période de 9 ans, à compter du 1er mai 2014, un espace d'entrepôt situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés (7 216,62 mètres carrés), à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 6 978 371,03 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail, et d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2014 un virement de crédits de 427 130,10 $ en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration et d'avoir ajusté la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser une dépense maximale de 51 738,75 $, taxes incluses, payable en 2014 à la compagnie Sreit (Central no.3) LTD, représentant la dépense reliée aux changements au plan d'aménagement initial;

3 - autoriser une dépense maximale de 799 076,25 $, taxes incluses, pour le déménagement, l'acquisition de mobilier et l'aménagement du centre de distribution aux nouveaux locaux;

4 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.35 1144069002

CG14 0155

Approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1er mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2013 par sa résolution CE14 0398;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1er mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser une dépense de 379 417,50 $, taxes incluses, pour les coûts d'aménagement et contingences, payable en 2014, à la compagnie les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc;

3 - d'autoriser une dépense de 149 467,50 $, taxes incluses, pour le mobilier et les incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1144069004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0156

Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0304;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1140776001

CG14 0157

Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0350;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1146428001

CG14 0158

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0405;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049);

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1143430005

CG14 0159

Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0411;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - de créer les projets suivants :

- « Renouvellement des équipements respiratoires »;
- « Réalisation pour le raccordement Cavendish / Cavendish (Phase 1) »;
- « Sainte-Catherine - Phase 1 »;
- « Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie »;

2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1145337002

CG14 0160

Créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal / Modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de corriger le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0403;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- de créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;

2- de modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de remplacer le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement par celui de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;

3- de nommer les membres suivants à cette commission :

- M. Lionel Perez
- Mme Paola Hawa
- Mme Manon Barbe
- M. Harout Chitilian
- M. Claude Dauphin
- M. Gilles Deguire
- M. George Bourelle

4- de désigner, parmi ceux-ci, M. Lionel Perez à titre de président et Mme Paola Hawa à titre de vice-présidente de cette commission.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142622004

CG14 0161

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130865001

CG14 0162

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140865001

CG14 0163

Avis de motion - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1146185001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0164

Adoption - Règlement sur le régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur le régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0198;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1133720002

Règlement RCG 14-008

CG14 0165

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0199;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1134630001

Règlement RCG 14-009

CG14 0166

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0201;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1134630003

Règlement RCG 14-010

CG14 0167

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0200;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1134630002

Règlement RCG 14-011

CG14 0168

Adoption - Règlement portant approbation du Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation du Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0203;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1134630005

Règlement RCG 14-012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0169

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0202;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1134630004

Règlement RCG 14-013

CG14 0170

Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

Attendu qu'une copie du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 février 2014 par sa résolution CE14 0267;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1143430003

Règlement RCG 14-014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 et 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0171

Approbation du Règlement R-144 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 17 727 657 $ pour financer le projet « Migration Windows & Office »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0418;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-144 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de dix sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 $) pour financer le projet « Migration Windows & Office », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1136213003

CG14 0172

Approbation du Règlement R-146 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 $) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0419;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-146 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 $) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun,* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1146213001

CG14 0173

Nominations de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0298;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord à compter du 10 février 2014 jusqu'au renouvellement des mandats à l'assemblée générale du CLD/CDEC en juin 2014 :

Collège municipal:

M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

Collège affaires/commerce:

M. Jean-Marc Poirier, président et associé de SPRINTMEDIA, en remplacement de Mme Gaetana Colella.

Membres non-votants:

M. Michel Brunet, directeur du Centre local d'emploi du territoire de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1146304002

CG14 0174

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- M. Richard Bergeron
- M. Lionel Perez
- M. Edgar Rouleau
- Mme Justine McIntyre
- Mme Valérie Plante
- Mme Manon Gauthier
- M. Beny Masella

2- de désigner, parmi ceux-ci, M. Richard Bergeron à titre de président, MM. Lionel Perez et M. Edgar Rouleau à titre de vice-présidents de cette commission;

3- de nommer à la Commission sur l'examen des contrats Mme Karine Boivin-Roy à titre de vice-présidente en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

4- de nommer à la Commission sur le développement économique M. Pierre Gagnier à titre de membre en remplacement de M. Yves Gignac;

5- de nommer à la Commission sur les finances et l'administration M. Richard Guay à titre de membre en remplacement de M. Manuel Guedes.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG14 0175

Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0415;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1145265008

CG14 0176

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0407;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- M. Jan-Fryderyk Pleszczynski à titre de président, actuellement vice-président;
- Mme Madeleine Féquière à titre de vice-présidente pour un premier mandat;
- M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président, actuellement membre;
- Mme Johanne Turbide à titre de membre pour un premier mandat;
- M. Hughes Sweeney à titre de membre pour un premier mandat.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.04 1144320001

À 18 h 28, Monsieur le maire Denis Coderre informe les membres du conseil qu'il y a eu la nomination, lors de la séance du conseil municipal, d'un troisième vice-président à la Commission de l'inspecteur général soit M. Benoit Dorais.

À 18 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire